COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Délibération n°2021–138 en date du 15 septembre 2021 Portant sur la désignation d'un titulaire à l'association « Les Galopins en marche »

L'an Deux Mille Vingt et un, le quinze septembre, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle omnisport « André-Vénuat » à Auzances, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 09/09/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 58 Votants : 62 POUR : 62 Pouvoirs : 4 Abstention : 0 CONTRE : 0

Absents excusés : 0 Exprimés : 62

Présents: MM., VERDIER, SIMONET V, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, DESCLOUX, SIMON, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, LEGRAND (Suppléant PERRIER F), GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, GRAVIERE, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, ROULLAND, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. LE CORRE à BERTHON, SIMONET B à SIMONET V, DESGRANGES à VENTENAT, D'HULSTER à BRUNET.

Excusés:

Secrétaire de séance : Félix BERGER

Rapporteur: Alexandre VERDIER, Président

La Communauté de Communes doit désigner, en remplacement de Marie-Hélène MICHON, maire de Flayat démissionnaire, un représentant pour siéger à l'Association « Les Galopins en Marche ».

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré désigne, à l'unanimité, en tant que représentant de la Communauté de communes, le conseiller communautaire suivant :

Délégué titulaire : Patrick MOUNAUD

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 28 septembre 2021 Pour copie conforme, le 28 septembre 2021

> Le Président, **Alexandre VERDIER**

> > Accusé de réception en préfecture 023-200067593-20210915-2021-138-DE Date de télétransmission : 28/09/2021 Date de réception préfecture : 28/09/2021